

PME INNOVANTES

Responsables
de PME innovantes,
bénéficiez d'un apport financier
rapide pour dynamiser
votre effort de recherche !



Urgent !

La loi du 26 juillet 2005 vous permet de **bénéficier du soutien de grandes entreprises** qui peuvent souscrire à votre capital ou participer directement à vos dépenses de recherches.

Elle facilite également votre accès aux marchés financiers et à l'épargne, et parachève la mise en place d'Alternext : de nouveaux marchés boursiers s'offrent à vous.

La loi du 26 juillet 2005, c'est **un coup d'accélérateur à votre développement.**

Informations complémentaires, marche à suivre :
contactez vite votre interlocuteur spécialisé sur le site

Minéfi au service des entreprises
www.entreprises.minefi.gouv.fr



GRANDES ENTREPRISES

Chefs d'entreprise,
aidez la recherche et
payez moins d'impôt !



Urgent !

Vous êtes une entreprise voulant investir dans des partenariats avec des PME innovantes : avec la loi du 26 juillet 2005, vous pouvez bénéficier pour l'année 2005 d'une **baisse significative de votre IS** :

- à hauteur de 65% de votre participation aux dépenses de recherches effectuées par des PME innovantes;
- à hauteur de 25% de votre souscription au capital des PME innovantes ou de vos achats de parts de FCPI.

La loi du 26 juillet 2005, c'est de **l'impôt en moins et de l'innovation en plus**, au service d'une croissance durable.

Informations complémentaires, marche à suivre :
contactez vite votre interlocuteur spécialisé sur le site

Minéfi au service des entreprises
www.entreprises.minEFI.gouv.fr



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE